



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

REÇU - 4 OCT. 2016

727897

Paris, le 29 septembre 2016

**Le Président
de la Conférence Nationale
des services d'Incendie et de Secours
à**

**Monsieur Sébastien DELAVOUX
Collectif CGT des SDIS
Case 547
263, rue de Paris
93515 MONTREUIL CEDEX**

Monsieur,

Par courrier du 2 septembre, que j'ai réceptionné le 19 septembre, vous avez bien voulu attirer mon attention sur le dispositif de prestation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires (PFR).

Comme vous le savez, les élus et représentants de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers volontaires représentés au sein du conseil d'administration de l'APFR, sont tombés d'accord pour le passage d'un dispositif par capitalisation à un dispositif par répartition.

Le 10 mars 2016, Alexandre JOLY, Président du Conseil d'administration du SDIS des Yvelines et Président de l'APFR, a eu l'occasion d'exposer lors de la CNSIS l'état d'avancement des travaux.

Depuis, les travaux ont considérablement avancé afin que le nouveau dispositif soit rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

Je vous informe donc que j'ai demandé au Président JOLY de venir exposer l'état actuel des travaux, à la prochaine réunion de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours le mardi 4 octobre 2016, et qu'à cette occasion, il répondra aux questions que vous soulevez.

Dans cette attente, recevez Monsieur, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Olivier RICHEFOU